BURKINA FASO

-=-=-

Unité - Progrès - Justice

-=-=-

VISA N°0398/MDNAC/CF DU 07/09/2020

DECRET N° 2020 0757 /PRES/PM/MDNAC portant création du 14ème Régiment Interarmes (14ème RIA)

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019, portant attribution des membres du gouvernement ;
- Vu la loi nº74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée Nationale ;
- Vu la loi n°26/94/ADP du 24 mai 1994 portant organisation générale de la Défense Nationale et son modificatif n°007-2005/AN du 07 avril 2005 ;
- Vu la loi n°38-2016/AN du 24 novembre 2016, portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;
- Vu le décret n°2016-156/PRES/PM/MDNAC/CAB du 08 avril 2016 portant organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
- Vu le décret n°94-315/PRES/PM/DEF du 08 août 1994 portant organisation du Territoire National en Zones de Défense et en Régions Militaires ;
- Vu le décret n°95-101/PRES/PM/DEF du 07 mars 1995 relatif à l'organisation générale de l'Armée de Terre et son modificatif n°97-061/PRES/PM/DEF du 12 février 1997 ;
- Vu le décret n°2008-102/PRES/PM/DEF du 04 mars 2008 organisation générale des Corps de troupe dans les Forces Armées Nationales ;
- Vu le décret n°2016-157/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016 portant organisation et fonctionnement de l'Etat-Major Général des Armées ;
- Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

DECRETE

CHAPITRE I: CREATION

- <u>Article 1</u>: Il est créé au sein de la Première Région Militaire un Corps de troupe dénommé

 14ème Régiment Interarmes en abrégé 14ème RIA.
- Article 2 : Le 14^{ème} Régiment Interarmes (14^{ème}RIA) est stationné dans la garnison de Djibo.

CHAPITRE II: MISSIONS

- Article 3 : Le 14ème Régiment Interarmes est chargé de :
 - la préparation opérationnelle des personnels et matériels en mesure de participer
 à l'exécution des missions dévolues à l'Armée de Terre ;
 - la préservation et la perpétuation des traditions au sein des Forces Armées
 Nationales.

CHAPITRE III: ADMINISTRATION

- <u>Article 4</u>: Le 14^{ème} Régiment Interarmes est commandé par un Officier supérieur nommé par décret du Président du Faso.
 - Il prend le titre de Chef de Corps du 14 ème Régiment Interarmes.
- <u>Article 5</u>: Le Chef de Corps du 14ème Régiment Interarmes est assisté d'un Adjoint nommé dans les mêmes conditions et qui prend le titre de **Chef de Corps Adjoint du 14**ème **Régiment Interarmes.**
- Article 6 : Le Chef de Corps du 14ème Régiment Interarmes est placé sous l'autorité du Commandant de la Première Région Militaire.
- <u>Article 7</u>: L'organisation et le fonctionnement du 14^{ème} Régiment Interarmes sont fixés par arrêté du Ministre chargé des Armées.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 8: Le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est Chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 septembre 2020

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Moumina Cheriff SY



•

.